

POLITIQUE DIVERSITE : PÔLE EMPLOI ENCORE UNE FOIS EXEMPLAIRE DANS L'INTEGRATION DU HANDICAP

Pour la quatrième année consécutive, Pôle emploi dépasse l'obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées qui s'impose à toute entreprise de 20 salariés et plus.

« POUR LA PREMIÈRE FOIS, PÔLE
EMPLOI ATTEINT UN TAUX
D'EMPLOI LÉGAL* DE 7,30% »

En 2014, le nombre de personnes handicapées travaillant à Pôle emploi a représenté 6,88% de son effectif (taux d'emploi direct**).

Depuis sa création, Pôle emploi garantit le principe de non-discrimination et valorise la diversité au niveau de ses ressources humaines.

Cette politique se décline notamment par l'intégration du handicap, qu'il s'agisse du recrutement ou des aménagements de poste mais aussi des formations ou du recours à la

sous-traitance. Près de 3 400 bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont concernés par cette politique mais c'est l'ensemble des 54 000 collaborateurs de Pôle emploi qui sont sensibilisés par la Mission Nationale Diversité et Handicap et son réseau de Correspondants Régionaux.

Pôle emploi peut ainsi s'appuyer sur son expérience et ses

bons résultats dans l'intégration du handicap pour déployer des actions sur les autres axes de sa politique diversité.

** Taux d'emploi légal : taux d'emploi direct auquel on ajoute les dépenses consacrées au handicap.*

*** Taux d'emploi direct : % de personnes en situation de handicap (ou assimilé) par rapport à l'effectif de l'entreprise.*



A LIRE

• « Emploi et handicap : le cumul des difficultés mais de nombreuses solutions »

• Le 8 juin dernier, Benjamin Saglio, conseiller de Pôle emploi, a décroché à 29 ans, un titre de champion du monde handisport moto en Italie.